SYNGOF
Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens de France

**Le 2 mai, le Ministre de la Santé Olivier Véran a déclaré que les professionnels de santé libéraux devaient, avec l'arrivée des masques, reprendre une activité "la plus normale possible". A partir du 11 mai, les consultations vont donc reprendre dans les cabinets pour éviter les pertes de chance liées au retard diagnostic.**

## Tout est mis en place pour accueillir les patientes dans les meilleures conditions sanitaires

Depuis le début du confinement et suite aux directives nationales, les gynécologues de ville ont favorisé la télémédecine et se sont organisés pour accueillir leurs patientes dans les meilleures conditions sanitaires pour les consultations présentielles principalement urgentes.

Si les gynécologues doivent continuer à favoriser la télémédecine*, **il est important que les patientes continuent de consulter quand elles ont des pathologies chroniques** et lorsque la consultation nécessite un rendez-vous présentiel (suivi des échographies de grossesse, surveillances cliniques, pose de stérilets, douleurs, urgences…). Il est recommandé au médecin d'appeler ses patientes présentant des pathologies spécifiques pour évaluer la nécessité de les recevoir en consultation. Les dépistages des cancers doivent également reprendre.

Avant toute consultation, le gynécologue devra s'assurer du motif de la consultation et de l'absence de signes de Covid.

**Lors d'une consultation présentielle, il est demandé aux patientes deÂÂ :**

- **Respecter les horaires** de consultation
- **Venir avec un masque et un stylo**
- **Utiliser les solutions hydro-alcooliques** qui seront mises à disposition dans les cabinet s

- **Retirer leurs gants** quand elles en en portent

- **Respecter la distanciation physique et spatiale** (une distance de 1 à 2 m est suffisante pour limiter le risque de transmission)
- **Limiter la venue des accompagnants au strict minimum** : seules sont admises les personnes nécessaires à l'accompagnement du patient. Elles sont soumises aux mêmes règles et doivent se comporter de façon à ce que le risque d'infection soit le plus faible possible.

- **Eviter autant que possible le règlement en espèces** pour limiter les manipulations

**Durant toute la durée de l'épidémie Covid, le droit à la téléconsultation est ouvert pour une première patiente.*

**Une hygiène irréprochable pour protéger les femmes et les soignants**

Le médecin veille aux mesures d'hygiène qui comprennent la désinfection de tout support en contact avec la patiente (bionettoyage entre chaque patiente), le port d'un masque, d'une blouse ou d'un vêtement de travail changé et lavé quotidiennement et dont l'usage est réservé exclusivement au cabinet, ainsi que le port de gants pour l'examen médical.

Les rendez-vous doivent être espacés en allongeant les temps prévus consacrés aux consultations pour appliquer le bionettoyage entre chaque patiente [1] et pour éviter les retards et l'attente des patientes en salle d'attente.

*Plus d'informations : Fiche reprise activité cabinet de ville_04 mai 2020*

---

[1] Bionettoyage : https://syngof.fr/documents-utiles/covid-19-bionettoyage-du-cabinet-entre-chaque-patiente/